



# GRILLE DES BESOINS ET INTERLOCUTEURS

Je veux recruter en apprentissage....vers qui je me tourne si...

BESOIN	OUTIL/CONTENU	INTERLOCUTEURS
... je veux trouver un candidat	La <b>bourse de l'alternance</b> est là pour ça ! Les Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi peuvent vous présenter des candidats	<a href="http://www.aquitaine-alternance.fr">http://www.aquitaine-alternance.fr</a> <a href="http://www.pole-emploi.fr">http://www.pole-emploi.fr</a> Tous les développeurs (cf. annuaire) ainsi que Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi
.... je veux trouver la formation en adéquation avec le poste que je propose	Toutes les formations en apprentissage et en Aquitaine se trouvent dans la <b>carte de l'apprentissage</b>	<a href="http://apprentissage.aquitaine.fr/">http://apprentissage.aquitaine.fr/</a> Tous les développeurs (cf. annuaire)
.... je veux permettre au candidat de faire connaissance avec mon entreprise et être rassuré sur mes choix de recrutement	Des <b>entretiens individuels</b> peuvent être menés par l'entreprise et son développeur avec le candidat pour étudier la faisabilité du projet du candidat dans le contexte de mon entreprise  Il existe des périodes organisées permettant de sécuriser les projets de recrutement : - <b>Pass'métiers</b> : convention de mini-stage (5 jours) à destination des scolaires et des étudiants, dès 14 ans - <b>PMSMP</b> (ex EMT) : période d'immersion professionnelle pour les demandeurs d'emploi - <b>Prépa</b> : accompagnement par le CFA de candidats à la recherche de contrat d'apprentissage	Tous les développeurs (cf. annuaire)  Les 3 Chambres Consulaires  Pôle Emploi / Cap Emploi / ML  CFA / ML / Cap Emploi
..... je veux recruter un candidat en situation de handicap	Le <b>service Employeur de Cap Emploi</b> est là pour répondre à toutes les questions	Cap Emploi (cf. fiche Handicap)
..... je veux signer un contrat d'apprentissage	- <b>Secteur privé</b> : Votre chambre consulaire est là pour l'édition et l'enregistrement du contrat après la signature - <b>Secteur public</b> : Remplir le contrat d'apprentissage et le transmettre à la DIRECCTE pour enregistrement après la signature	Les 3 Chambres Consulaires  La DIRECCTE



<p>..... je veux bénéficier des aides au contrat d'apprentissage</p>	<p>- <b>Secteur Privé :</b> . <u>Aides régionales</u> : les Chambres Consulaires envoient directement au CRA les contrats établis, ce qui déclenche automatiquement la procédure . <u>Crédit d'impôt</u> : un CERFA est à remplir au moment de la déclaration annuelle . <u>Aides pour les RQTH</u> : le CFA prend contact avec l'AGEFIPH . <u>Exonérations de charges</u> : elles se déclenchent suite à la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) - <b>Secteur Public :</b> . <u>Aide régionale à l'apprentissage et Crédit d'impôt</u> : uniquement pour les EPIC . <u>Aide RQTH</u> : auprès du FIPHFP</p>	<p>CFA AGEFIPH FIPHFP Trésor Public La Région</p>
<p>..... je veux répondre à mes obligations d'emploi</p>	<p>- <b>Entreprises de + de 20 salariés :</b> L'employeur peut s'acquitter de son obligation en embauchant directement les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, et ce à hauteur de 6% de l'effectif total de ses salariés (cet effectif est calculé selon les modalités définies à l'article L.1111-2 du Code du travail). Ces personnes peuvent être embauchées en CDI ou en CDD, à temps plein ou partiel, et également dans le cadre du contrat d'apprentissage (1 apprenti=1 unité). - <b>Entreprise de + de 250 salariés:</b> La CSA est due uniquement par les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage, qui emploient <b>moins de 4 %</b> (par rapport à leur effectif annuel moyen) d'alternants et de jeunes accomplissant un VIE (volontariat international en entreprise) ou bénéficiant d'une CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).</p>	<p>Cap Emploi  Pour le Secteur Privé → AGEFIPH sur: <a href="http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R16996.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R16996.xhtml</a> Pour le Secteur Public → FIPHFP sur la plateforme e-services  OCTA</p>